

REGLEMENT TECHNIQUE

Saison 2020-2021



G
Y
M
N
A
S
T
I
Q
U
E
-
E
S
T
H
E
T
I
Q
U
E



Fédération Sportive et Gymnique du Travail
Commission Fédérale d'Activités Gymniques

<p>1- Organisation Générale CFA section GR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Responsables CFA section GR - Responsables Techniques de Zone - Responsables des Juges de Zone 	page 5
<p>2- Généralités</p> <ul style="list-style-type: none"> - Calendrier des compétitions - Tableau des engins / Catégorie d'âge - Musique - Engagements et Forfaits - Quotas et repêchages - Surclassement - Règles générales - Discipline 	page 6
<p>3- Programme Technique GR</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exercices individuels - Exercices duos - Exercices ensembles - Liste des gymnastes 	page 11
<p>4- Programme Technique GE</p> <ul style="list-style-type: none"> - Catégories - Tenue des gymnastes - Jugement - Programmes - Précisions Difficultés/Artistique/Exécution 	page 15
<p>5- Jugement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Formation de juges - Examen - Recyclage - Liste des juges - Code de déontologie des juges 	page 17
<p>6- Annexes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Engagements - Feuille de jugement 	page 19

Organisation Générale CFA section GR

1- Responsables CFA section GR

Technique	Jugement	Petite Enfance	Formation	Administratif
Amandine MENSE 24, le clos des rouquettes 13190 ALLAUCH Tel : 06.22.32.30.29 amandinemense@hotmail.com	Christelle MAURIN 260 chemin Jean Paul ZIDORE 13400 AUBAGNE Tel : 06.63.35.13.13 cricri-gr@hotmail.fr	Cindy TIARE 18, ter rue Dhuoda 30900 NIMES Tel : 06.71.89.32.70 dycin2601@aol.com	Laurence KLEEMANN 11, rue de Rhinau 67100 STRASBOURG Tel : 06.89.15.26.49 kleelol78@gmail.com	Annie KLEEMANN-WINTZ 14, impasse de Reims 67400 ILLKIRCH Tel : 06.03.61.25.46 bam.klee@wanadoo.fr
Missions spécifiques				
<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration des programmes - Sélection nationale et internationale - Surclassement - Gestion des engagements - Gestion des récompenses - Gestion des palmarès 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des juges - Examen de juges - Composition des jurys Gestion des palmarès 	<ul style="list-style-type: none"> - Formation des animateurs - Projet circuit jeunesse 	<ul style="list-style-type: none"> - Stage Fédéral - Formation des entraîneurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Communication - Gestion listings clubs - Relation administratif clubs - Participation à la politique financière
Missions communes				
<ul style="list-style-type: none"> - Création de projets - Projet international - Diffusion et relation clubs 				

2- Responsable Technique et Juge de Zone

	Technique	Juge
EST	KLEEMANN Laurence 11, rue de Rhinau - 67100 STRASBOURG 06.89.15.26.49 - kleelol78@gmail.com	BURY Cathie 1B, rue Simonsbrunnen - 67140 HEILIGENSTEIN 06.84.57.29.06 - cathie.bury@orange.fr
PARIS EST	LENFANT Darlane 107, avenue Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN 06.46.11.21.17 - darlanelenfant@hotmail.com	MICHOUD Katia 56, rue des Moissonneurs - 94440 MAROLLES EN BRIE 06.37.93.76.05 - katia.rougemont@gmail.com
PARIS OUEST	AYEL Elodie 1 Allée des presses à plomb - 78700 CONFLANS Ste HONORINE 06.61.56.19.88 - elodie.ayel@gmail.com	ARNAUD Pascale 16, rue des magnolias - 95100 ARGENTEUIL 06.81.64.81.04 - pasclearnaud@aol.com
SUD	MENSE Amandine 24, le clos des rouquettes - 13190 ALLAUCH 06.22.32.30.29 - amandinemense@hotmail.com	TIARE Cindy 18, ter rue Dhuoda - 30900 NIMES 06.71.89.32.70 - dycin2601@aol.com
SUD OUEST	SCHOTT Fabienne 13, rue Clarac - 65000 TARBES 06.40.46.24.09 - rythmic.club.tarbais@gmail.com	SCHOTT Fabienne 13, rue Clarac - 65000 TARBES 06.40.46.24.09 - rythmic.club.tarbais@gmail.com



Généralités

1- Calendrier des compétitions

Compétition	Date	Lieu	Date limite d'engagements
Finale Fédérale	14, 15, 16 mai 2021	Port de Bouc	5 avril 2021

** cachet de la poste faisant foi*

Organigramme Provisoire :

Vendredi : Finale Individuelle OR et ARGENT

Samedi : Finale Duo et Ensemble GR + Finale Individuelle et Ensemble Gym Esthétique

Dimanche : Finale Individuelle BRONZE

Attention, cet organigramme est susceptible d'être modifié en fonction des engagements.

- Date limite d'envoi du palmarès départemental OBLIGATOIRE **8 février 2021**

Par chaque responsable juge de zone à la responsable technique fédérale

- Date limite d'envoi du palmarès de zone **29 mars 2021**

Par chaque responsable juge de zone à la responsable technique fédérale

Tous ces envois doivent être faits sur les documents EXCEL envoyés par la responsable technique en début de saison.



2- Tableau des engins / Catégories d'âge

Individuel

	Poussines	Benjamines		Minimes		Cadettes		Junior		Sénior		Adulte
	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001 et avant
Indiv BRONZE Imposé	cerceau											
				cerceau								
						cerceau						
								cerceau				
Indiv BRONZE Libre	libre											
						libre						
Indiv ARGENT	cerceau											
				massues								
						corde ou ruban						
								ballon				
Indiv OR			massues - libre									
						massues - libre						
								cerceau - libre				
										bal ou rub - libre		
											bal ou rub - libre	

Duo - Ensemble

	Poussines	Benjamines		Minimes		Cadettes		Junior		Sénior		Adulte
	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004	2003	2002	2001 et avant
Duos	libre											
						libre						
								libre				
										libre		
Ensemble ARGENT	libre											
						libre						
										libre		
Ensemble OR	Engin mixte ou unique sauf 5 cerceaux											
						Engin mixte ou unique sauf 5 cerceaux						
										Engin mixte ou unique sauf 5 cerceaux		
											Pour international : 5 ballons	

NORMES DES ENGINS

	Corde	Cerceau	Ballon	Massues	Ruban
Benjamine - Minime	Longueur libre	65 à 90 cm (intérieur)	16 à 20 cm	Longueur libre	Longueur 4 m minimum
Cadette - Junior - Sénior - Adulte		80 à 90 cm (intérieur)	18 à 20 cm	40 à 50 cm	Longueur 5 m minimum



Attention, il sera interdit pour une gymnaste ou un ensemble de passer avec des engins non conformes. Dans le cas échéant, la gymnaste ou l'ensemble ne seront pas évalués.

3- Musique

Caractéristiques des musiques :

Les gymnastes peuvent présenter **leurs deux enchaînements** sur des musiques chantées.
Les exercices duos, ensembles et gym esthétique peuvent être faits sur une musique chantée.

Format des musiques :

Pour les finales fédérales, les musiques des enchaînements seront à fournir **sous format MP3** et à envoyer par mail via le site WE TRANSFER à la responsable technique GR dès réception de l'ordre de passage numéroté des finales.

Afin de faciliter le classement des musiques, nous vous prions de respecter l'indexation suivante pour vos fichiers musicaux :

Individuels : Numéro_Niveau_Catégorie d'âge_NOM_Prénom_engin
Duos et Ensembles : Numéro_Niveau_Catégorie d'âge_Club

Exemples : 25_BRONZE_B_DUPONT_Sarah_ce
 48_ORens_BM_Marseille2

Niveau	Catégorie d'âge	Engin
Individuel GR	Individuelle	co
BRONZE	P	ce
ARGENT	B	ba
OR	M	ma
	C	ru
Duo GR	J	li (libre)
DUO	S	acc (accessoire)
	A	
Ensemble GR	BM	
ARGens	CJSA	
ORens	JSA	
GE	Duo-Ens-GEens	
GEind	BM	
GEens	CJ	
	SA	



4- Engagements et Forfaits

- Droits d'engagements :

Tarifs	10 € en indiv BRONZE et ARGENT
	12 € en indiv OR
	25 € en duo
	25 € en ensemble
	10 € en indiv gym esthétique
	25 € en ensemble gym esthétique

- Envoi des engagements des gymnastes qualifiées pour les finales fédérales : avant le **5 avril 2021** à la responsable technique, par mail à fsgt.gr@gmail.com, et à la FSGT par courrier 14/16, rue de Scandicci 93508 PANTIN CEDEX, accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la FSGT

Tout engagement arrivé au siège de la fédération hors délai ou sans le règlement correspondant ne sera pas pris en compte et annulera la participation des gymnastes. (cachet de la poste faisant foi)

- Forfaits : En cas de forfait de gymnastes ou ensembles engagés, chaque club se doit de prévenir au plus vite la responsable technique et de lui fournir un certificat médical justifiant sa non-participation à la compétition. Il est bien entendu que les droits d'engagements seront quand même dus.

Amendes pour forfait non justifié par un certificat médical : 80€ par individuelle et 160€ par ensemble.

5- Quotas et Repêchages

- Quotas : Les quotas de qualification en Finale Fédérale se feront en fonction du pourcentage de gymnastes engagées dans chaque zone. Les trois premières ne seront donc pas sélectionnées d'office. Sur décision de la Commission Fédérale GR, toute catégorie n'ayant pas un nombre suffisant d'engagées sera amalgamée à celle dont le programme est le plus proche dans la même compétition. Pour la catégorie OR, il y aura aussi une sélection. Toutes les gymnastes participeront aux finales fédérales mais de deux façon différentes :

- > Finale à 2 engins pour les premières sélectionnées.
- > Finale à 1 engin (libre) pour les suivantes regroupées en deux catégories d'âge : B/M/C et J/S/A

- Repêchages : Ils se feront dans la zone de la gymnaste forfait. Les clubs doivent confirmer ou infirmer l'inscription des gymnastes repêchées à la responsable technique, au plus tard 48h après avoir reçu l'information.

6- Surclassement

Le surclassement ne concerne que les individuels. (pas de surclassement en duos ou en ensemble)

Catégorie initiale	Surclassement en...	Modalités
BRONZE	ARGENT	Les trois premières obligatoirement
ARGENT	OR	Les trois premières d'office. Sur décision de la commission technique pour les suivantes.

- Un surclassement ne peut être refusé qu'une seule fois par catégorie. Les surclassements proposés par la commission technique sont présumés acceptés par les entraîneurs sauf en cas de réception d'un refus par écrit adressé à la responsable technique.

- L'accès exceptionnel (c'est-à-dire sans passage et surclassement par les catégories inférieures) à la catégorie or doit être demandé par écrit à la commission fédérale GR avant fin octobre. Celle-ci étudiera la présente demande.

- Lors de la compétition départementale, la décision exceptionnelle de changer le niveau d'une gymnaste peut être prise après concertation des juges et de la commission fédérale. Cette décision est souveraine et imposée au club.

7- Règles générales

- Tout club non à jour de ses affiliations, engagements ou pénalités antérieures ne pourra participer aux compétitions.

- Le contrôle des licences est obligatoire pour toutes les compétitions (département, zone et finale)

- Chaque zone se doit de mettre en place des sélections départementales et de zone.

- En finale fédérale et en individuelle uniquement, nous ne départagerons pas les 3^{ème} places exæquo. Les deux gymnastes auront leur médaille et monteront sur le podium.

- Les compétitions fédérales et internationales individuelles et par équipes sont confiées en accord avec la CFA gym, à une zone, un département ou à un club qui en prend la charge et en assume toutes les tâches d'organisation matérielle. Ces différentes structures sont chargées de mettre en place un Comité d'Organisation (CO)



8- Discipline

Chaque club est responsable de ses accompagnants (famille des gymnastes ou autre). Les entraîneurs et dirigeants se doivent de leurs rappeler les règles essentielles au bon déroulement d'une compétition. (Respect des gymnastes, des juges, du palmarès, des lieux de compétition...) En cas d'abus, une sanction pourra être posée par la CFA GR.

- **Entraîneur** : Les entraîneurs doivent avoir un comportement exemplaire et irréprochable. Seuls ceux ayant un rôle actif sont autorisés à pénétrer sur le plateau de compétition. La tenue de l'entraîneur doit obligatoirement être une tenue sportive dans la salle d'échauffement et de compétition. Dans le cas contraire, l'accès au plateau de compétition leur sera refusé.

- **Juges** : Chaque club doit fournir au minimum un juge fédéral complet pour toute la compétition. (âge requis : né en 2002 ou avant) Les nouveaux clubs affiliés en sont exemptés durant la première année. Tout retard ou absence de juge sera pénalisé d'une amende de 400€ comme indiqué dans la brochure générale. En cas de retard ou d'absence, le juge ne pourra plus juger durant tout le reste de la compétition.

La réunion de juge est obligatoire. Les juges absents à cette réunion ne pourront pas juger.

Tenue de juge : Haut blanc - Bas noir ou bleu marine

Les juges doivent faire preuve de neutralité et d'objectivité pendant le déroulement des compétitions (selon le code de déontologie détaillé dans le chapitre jugement)

- **Gymnastes** : Les gymnastes doivent faire preuve de rigueur dans leur comportement et leur attitude sur le plateau de compétition et dans les vestiaires : Pénalités par la juge coordinateur.

Toute sortie du praticable de façon incorrecte sera pénalisée de 2 pts par le juge coordinateur.

- **Réclamation** : Seuls les dirigeants de clubs sont autorisés à le faire, par écrit, auprès de la CFA GR.

Aucune réclamation ne sera traitée sur le lieu de compétition.

Il est strictement interdit de téléphoner, de photographier ou de filmer sur l'aire de compétition. (Amende de 400€ pour le club et exclusion de la personne concernée)

Les membres de la CFA n'ont pas pour vocation de régler les conflits le jour même d'une compétition, mais en cas de manquement au règlement, elle se réserve le droit de convoquer les personnes responsables afin de régulariser le conflit ou tout autre mauvais comportement (président, dirigeants, entraîneurs et gymnastes). Si des manquements au règlement sont avérés, des sanctions pourront être prises.



Programmes Techniques GR

Les gymnastes peuvent présenter au maximum deux programmes GR (sauf un duo GR et un ensemble GR) et deux programmes GE (sauf un GE indiv ML et un GE indiv accessoire)

1- Programmes Individuels GR

Trois catégories de niveau : **BRONZE** (imposé ou libre) - **ARGENT** - **OR**

- **BRONZE** : L'engagement dans cette catégorie est laissé à l'initiative des entraîneurs. Il existe maintenant deux catégories distinctes :

BRONZE engin imposé cerceau : 4 catégories âges : benjamine – minime – cadette – J/S/A

BRONZE engin libre : 2 catégories âges : B/M et C/J/S/A

Les entraîneurs doivent engager dès le début de la saison leur gymnaste à un seul programme soit bronze imposé, soit bronze libre. Il y a un classement au cerceau et un classement engin libre.

- **ARGENT** : L'engagement dans cette catégorie est laissé à l'initiative des entraîneurs. Les gymnastes doivent présenter un enchaînement à l'engin imposé par la catégorie d'âge dont elles dépendent. Il y a un classement par catégorie d'âge.

- **OR** : L'engagement dans cette catégorie se fait exclusivement par surclassement depuis la catégorie argent. Les gymnastes doivent présenter deux programmes (dont les engins sont imposés). Les notes des deux programmes sont additionnées pour donner le classement final.

- Les dernières années poussines (2012) peuvent matcher en catégorie Benjamine et participer aux finales fédérales si l'entraîneur estime que ses capacités lui permettent de suivre le programme des benjamines. Elles seront dans tous les cas classées avec les benjamines. Attention, les poussines ne pourront pas se surclasser dans la catégorie supérieure.

- Les palmarès des gymnastes féminines et masculins seront séparés.

Individuel BRONZE

	Engins	Musique	D1 - D2 - D3 - D4				Artistique	Exécution	
			Points D	Difficultés corporelles	Pas dansés	EDR			DE
Benjamine (2012-2011-2010)	cerceau ou libre	1'00 à 1'30	3 pts	3 DC min (1 de chaque groupe corporel min) 9 DC les plus élevées comptent	1 S minimum présentée (pénalités : -0,30pt)	1 R min présentée (pénalités : -1pt)	1 DE min présentée (pénalités : -0,50pt)	4,5 pts	10 pts
Minime (2009-2008)									
Cadette (2007-2006)									
J/S/A (2005 et avant)									

En BRONZE, toutes les difficultés corporelles et les pas dansés ont une valeur de 0,20 pts (peu importe sa valeur dans le code de pointage). Les R et les DE ont les mêmes valeurs que dans le code.

Individuel ARGENT

	Engins	Musique	D1 - D2 - D3 - D4				Artistique	Exécution	
			Points D	Difficultés corporelles	Pas dansés	EDR			DE
Benjamine (2012-2011-2010)	cerceau	1'00 à 1'30	4 pts	3 DC min (1 de chaque groupe corporel min) 9 DC les plus élevées comptent	1 S minimum présentée (pénalités : -0,30pt)	1 R min présentée (pénalités : -1pt)	1 DE min présentée (pénalités : -0,50pt)	4,5 pts	10 pts
Minime (2009-2008)	massues								
Cadette (2007-2006)	corde ou ruban								
J/S/A (2005 et avant)	ballon								

Individuel OR

	Engins	Musique	D1 - D2		D3 - D4		Artistique	Exécution	
			Points D	Difficultés corporelles	Pas dansés	EDR			DE
B/M (2010-2009-2008)	massues et libre	1'15 à 1'30	5 pts	3 DC min (1 de chaque groupe corporel min) 9 DC les plus élevées comptent	1 S minimum présentée (pénalités : -0,30pt)	1 R min présentée (pénalités : -1pt)	1 DE min présentée (pénalités : -0,50pt)	4,5 pts	10 pts
Cadette (2007-2006)	massues et libre								
Junior (2005-2004)	cerceau et libre		6 pts						
Sénior (2003-2002)	ballon ou ruban et libre								
Adulte (2001 et avant)	ballon ou ruban et libre								

2- Programmes Duos GR

- Une seule catégorie de niveau
- Trois catégories d'âges : B/M – C/J – S/A. En fonction du nombre de duos engagés, la commission technique se réserve le droit de séparer ou de regrouper certaines catégories d'âge ayant les mêmes exigences techniques.
- Engin Libre
- Il est impossible d'engager plus de deux duos par club dans une même catégorie d'âge en Finale Fédérale.
- Une gymnaste ne peut pas s'engager en Duo et en Ensemble GR.

Duos										
			D1 - D2				D3 - D4		Artistique	Exécution
	Engins	Musique	Points D	Difficultés corporelles	Difficultés d'échange	Pas dansés	EDR	Collaboration		
B/M	libre	1'30 à 2'00	4 pts	de 3 à 5 DC (1 de chaque groupe corporel min) (pénalités : -0,30pt)	de 3 à 5 DE (pénalités : -0,30pt)	1 S minimum présentée (pénalités : -0,30pt)	1 R max présentée (pénalités : -0,30pt)	4 minimum présentée (pénalités : -0,30pt)	4,5 pts	10 pts
C/J										
S/A				au max 9						

3- Programmes Ensembles GR

- Deux catégories de niveau : ARGENT et OR (au choix de l'entraîneur)
- Trois catégories d'âges : B/M – C/J – S/A. En fonction du nombre d'ensembles engagés, la commission technique se réserve le droit de séparer ou de regrouper certaines catégories d'âge ayant les mêmes exigences techniques.
- Une gymnaste peut être déclassée dans une catégorie d'âge inférieur (exemple : une cadette est autorisée à concourir en B/M)
- Il est impossible d'engager plus de deux équipes par club dans une même catégorie en Finale Fédérale.

Catégorie ARGENT :

- > De 4 à 6 gymnastes (bonification : 0,50pt pour les ensemble à 5, 1pt pour les ensembles à 6)
- > Engin Libre
- > Il est autorisé une gymnaste OR pour les ensembles à 5 ou 6 gyms.

Catégorie OR :

- > 5 gymnastes
- > Engin mixte ou unique sauf 5 cerceaux
- > OR SA : pour pouvoir être sélectionné aux rencontres internationales FSGT, il faut se présenter obligatoire à l'engin imposé 5 ballons. Il y aura deux classements distincts au France pour cette catégorie (5 ballons et autres engins)

Ensemble GR ARGENT										
			D1 - D2				D3 - D4		Artistique	Exécution
	Engins	Musique	Points D	Difficultés corporelles	Difficultés d'échange	Pas dansés	EDR	Collaboration		
B/M	libre	1'30 à 2'00	4 pts	de 3 à 5 DC (1 de chaque groupe corporel min) (pénalités : -0,30pt)	de 3 à 5 DE (pénalités : -0,30pt)	1 S minimum présentée (pénalités : -0,30pt)	1 R max présentée (pénalités : -0,30pt)	4 minimum présentée (pénalités : -0,30pt)	4,5 pts	10 pts
C/J										
S/A				au max 9						

Ensemble GR OR										
			D1 - D2				D3 - D4		Artistique	Exécution
	Engins	Musique	Points D	Difficultés corporelles	Difficultés d'échange	Pas dansés	EDR	Collaboration		
B/M	Engin mixte ou unique sauf 5 cerceaux	2'00 à 2'30	5 pts	4 DC (1 de chaque groupe corporel min) (pénalités : -0,30pt)	4 DE (pénalités : -0,30pt)	1 S minimum présentée (pénalités : -0,30pt)	1 R max présentée (pénalités : -0,30pt)	4 minimum présentée (pénalités : -0,30pt)	4,5 pts	10 pts
C/J										
S/A				au max 9 (1 au choix)						
S/A (international)	5 ballons									

4- Liste Gymnastes Individuelles GR

NB : Les gymnastes n'ayant pas participé aux finales fédérales gardent leur niveau durant deux années.

Individuel Or Benjamine/Minime									
2010-2009-2008									
1	CARABAJAL Lilou	2010	Port de Bouc	SE	7	ROBYN Lola	2009	Port de Bouc	SE
2	CASTELLA Eden	2010	Port de Bouc	SE	8	BEKRAR Délia	2008	Port de Bouc	SE
3	COGLIANDRO Jade	2010	Port de Bouc	SE	9	BENAMOR Emma	2008	Aubagne	SE
4	AMIEL Lisa	2009	Marseille	SE	10	DEMOSTHENES Shirley	2008	St Ouen	PE
5	DOMINICI Maéllis	2009	Marseille	SE	11	PODEROSO Victoria	2008	Aubagne	SE
6	MARTIN Emmy	2009	Marseille	SE	12	VIGUIER Alicia	2008	Aubagne	SE

Individuel Or Cadette									
2007-2006									
1	CARRERAS Camille	2007	Port de Bouc	SE	10	DAMASE Auréane	2006	Argenteuil	PO
2	COLLOMB Marine	2007	Marseille	SE	11	DESHAYES Ninon	2006	Argenteuil	PO
3	GUEMALMAZIAN Rébecca	2007	Port de Bouc	SE	12	JOUCLARD Alix	2006	Aubagne	SE
4	NADHIR Yasmine	2007	Aulnay	PE	13	KARSENTY Elsa	2006	Pontault Combault	PE
5	RAOUX Flavie	2007	Port de Bouc	SE	14	LANDAUER Candy	2006	Aubagne	SE
6	SERRANO Célie	2007	Cergy	PO	15	LATIL Julie	2006	Aubagne	SE
7	TESSA Marine	2007	Aubagne	SE	16	OLIVIERI Andréa	2006	Marseille	SE
8	TREZZA Carla	2007	Port de Bouc	SE	17	PERMALOO Laura	2006	Argenteuil	PO
9	ZEROUKI Emma	2007	Nanterre	PO	18	POUCHAIN-THAN Lucy	2006	Port de Bouc	SE

Individuel Or Junior									
2005-2004									
1	ANTOINE Eva	2005	Lançon	SE	13	BENRAHMOUN Lydia	2004	Fos	SE
2	AURIGNAC Pauline	2005	Argenteuil	PO	14	BERAL Alicia	2004	Tarbes	SO
3	BELKACEMI Mayssa	2005	Saint Ouen	PE	15	BISIO Jade	2004	Aubagne	SE
4	CERISOLA Léna	2005	Marseille	SE	16	BRILLANT Louane	2004	Strasbourg	E
5	CUVELIER Amélie	2005	Argenteuil	PO	17	CHAFTARI Cyrine	2004	Argenteuil	PO
6	FROELIGER Shana	2005	Strasbourg	E	18	DEMOSTHENES Lyndsay	2004	Saint Ouen	PE
7	GIACCIO Isana	2005	Lançon	SE	19	GOFFART Sasha	2004	Aubagne	SE
8	GROBON Juliette	2005	Pontault Combault	PE	20	GUIOT Manon	2004	Port de Bouc	SE
9	GUILLAUMAT Mathilde	2005	Pontault Combault	PE	21	HSSINI Lilya	2004	Argenteuil	PO
10	MAZENQ Alizée	2005	Marseille	SE	22	KAFOUF Maroi	2004	Aulnay	PE
11	RIEU Héloïse	2005	Rodilhan	SE	23	MOULOT Mathilde	2004	Marseille	SE
12	TORTI Laura	2005	Pontault Combault	PE	24	RICHARD PINTO Léna	2004	Argenteuil	PO

Individuel Or Sénior

2003-2002

1	BELKACEMI Shéhiane	2003	Saint Ouen	PE	10	AURIGNAC Lucie	2002	Argenteuil	PO
2	BENHDACH Yamina	2003	Argenteuil	PO	11	BACHIR Samia	2002	Aulnay	PE
3	BOMPUIS Clarisse	2003	Marseille	SE	12	DERNIERE Cheyenne	2002	Lançon	SE
4	CALCAR Marine	2003	Aulnay	PE	13	GUILLAUME Chloé	2002	Marseille	SE
5	DE MEO Ambre	2003	Marseille	SE	14	LEBOURGEOIS Clara	2002	Nanterre	PO
6	HOERTEL Mylène	2003	Strasbourg	E	15	LESTIENNE Margot	2002	Marseille	SE
7	JOUCLARD Sara	2003	Aubagne	SE	16	LUCCHESI Anaïs	2002	Lançon	SE
8	MANTOUX Chloé	2003	Aubagne	SE	17	TOUFIC Chanaelle	2002	Aulnay	PE
9	TRIFFAUX Lilia	2003	Argenteuil	PO	18	VERSTRAET Stacy	2002	Taverny	PO

Individuel Or Adulte

2001 et avant

1	AISSAOUI Rakika	2000	Aulnay	PE	10	AUFFRET Maëlenn	1998	Cergy	PO
2	TOUTAIN Morgane	2000	Pontault Combault	PE	11	GARCIA Léa	1998	St Martin de Crau	SE
3	BOUDEAU Océane	2001	Pontault Combault	PE	12	BOBEDA Bérangère	1996	Fos	SE
4	DEMMEREZ DE CHARMOY Célia	2001	Rodilhan	PO	13	DUPERIER-CATALAZ Chloé	1994	Marseille	SE
5	LAVATINE Emma	2001	Pontault Combault	PE	14	BOURBASQUET Nolwenn	1993	Saint Ouen	PE
6	PIGNOL Marie	2001	Aubagne	SE	15	FOURNIER Elodie	1992	Tarbes	SO
7	PION Alizée	2001	Pontault Combault	PE	16	PETIT Anne-Catherine	1991	Rodilhan	SE
8	VEBER Selena	2000	Pontault Combault	PE	17	MOMET Marie	1989	Achères	PE
9	MERTZ Mélissa	1999	AGREE Eschau	E					



1- Catégories

Individuel Gym Esthétique

- Une seule catégorie de niveau, ouverte à toutes les gymnastes.
 Deux programmes distincts : Main Libre et Accessoire (1 au choix maxi)
- Main Libre : P - B - M - C/JSA
 - Accessoire : C/JSA

Ensemble Gym Esthétique

- Ensemble au ML composé de 6 à 10 gymnastes.
 Une seule catégorie de niveau, ouverte à toutes les gymnastes.
- Trois catégories d'âges : B/M – C/J – S/A. La catégorie est déterminée par la catégorie d'âge de la gymnaste la plus âgée. En fonction du nombre d'ensembles-duos engagés, la commission technique se réserve le droit de séparer certaines catégories d'âge.
 - Les dernières années poussines (2012) peuvent matcher en catégorie Benjamine et participer aux finales fédérales.
 - Une gymnaste peut être déclassée dans une catégorie d'âge inférieur (exemple : une cadette est autorisée à concourir en B/M)
 - Pas de limitation du nombre d'équipe engagées par catégories contrairement aux duos et aux ensembles.

2- Tenue des gymnastes/accessoire

La tenue des gymnastes doit respecter les mêmes normes que celles prévues dans le code FIG GR sauf pour les individuelles ACCESSOIRE qui ont le droit de choisir un costume avec le thème de leur composition. Cependant, la base de cette tenue doit être un justaucorps ou un académique. Tout costume portant atteinte à l'intégrité physique, moral de la gymnaste ou du public présent sera classé hors concours. Cela réside d'une décision de la CFA.

Le maquillage et la coiffure doit être sobre, pour la sécurité les cheveux doivent être attachés. Les parties en dentelles et transparentes sur le buste doivent être doublées. Le décolleté au-delà du sternum n'est pas accepté. Les justaucorps type danse à fines bretelles sont acceptés, ainsi que les justaucorps ayant une partie du dos visible. Cependant l'échancrure ne doit pas dépasser le coccyx. L'accessoire ne peut pas être un engin de GR décoré. Il ne doit pas mettre en danger la gymnaste.

3- Jugement

Difficultés : 2 à 4 juges - Artistique : 2 à 4 juges - Exécution : 3 à 4 juges

Le résultat final sera calculé par l'addition des 3 résultats partiels : Diff, Artistique et Exécution.



4- Programme

Individuelle GE

	Engins	Musique	Difficultés					Artistique	Exécution	
			Points D	DC	Ondes	Pas dansés	EDR			DE
Poussine (2012)	ML	1'00 à 1'30	4 pts	9 DC les plus élevées comptent (équi et saut)	6 ondes max	3 S maximum			3 pts : ML 4,5 pts : accessoire	10 pts
Benjamine (2011-2010)										
Minime (2009-2008)										
TC (2007 et avant)										
TC (2007 et avant)	Accessoire						1 R min validée (pénalités : -1pt)	1 DE min validée (pénalités : -1pt)		

En ACCESSOIRE, R1, R2, R3, sans les mains, en dehors du champs visuel... ont tous la même valeur : 0,2. Il en est de même pour les DE, elles sont toutes à 0,20

Ensemble GE

	Engins	Musique	Difficultés				Artistique	Exécution	
			Points D	DC	Ondes	Portés			Pas dansés
B/M	ML	2'00 à 2'30	5 pts	9 DC les plus élevées comptent (équi et saut)	6 ondes max	2 portés max valeur : 0,20	3 S maximum	4,5 pts	10 pts
C/J									
S/A (2002 et avant)									

Précisions Difficultés :

- Les difficultés corporelles peuvent être de 2 valeurs : A (0,10) ou B (0,20)

Une difficulté A : valeur 0,10 du code FIG ou IFAGG

Une difficulté B : valeur 0.20 ou plus du code FIG ou IFAGG

Une série ou combinaison compte pour deux difficultés corporelles

- Ondes Corporelles : valeur : 0,20pts. Une série d'onde compte pour 2 ondes.

La composition doit contenir des ondes du corps variées, effectuées dans des plans différents (exemple : debout, au sol...), dans des directions différentes (exemple : horizontal, verticale, latérale...) et avec de la variété dans le dynamisme.

Attention : Une onde ne peut pas être répétée.

- Equilibres : L'enchaînement doit comporter des équilibres statiques et des équilibres dynamiques (tours lents, illusions et pivots, au minimum un dans la composition)

Tous les équilibres, statiques ou dynamiques, peuvent être exécutés sur pied plat ou sur demi-pointes.

- Le programme doit contenir une variété de mouvements corporels (rotations, ondes du corps, vagues, renversements, fentes, contractions...), équilibres, sauts et bond, sautilllements, mouvement de bras et de jambes et combinaisons de pas de danse différents.

- Portés : seulement 50% des gymnastes peuvent participer au porté (les autres ne sont pas obligés d'y participer mais ne peuvent pas rester immobiles). Chaque porté comptera également en collaboration.

Précisions Artistique et Exécution

L'artistique et l'exécution GE seront jugés de la même façon que pour la GR.

Jugement

1- Formation des Juges - Examen - Recyclages

EXAMEN : en attente des décisions code FIG à venir

Conditions d'inscription :

- avoir validé son juge zone complet
- avoir jugé un an dans sa zone
- candidats nés en 2002 et avant

EQUIVALENCE FFG : Pour être juge fédéral FSGT, il faut avoir validé son juge 3 ou 4 FFG. Envoyer la copie de son carnet de juge afin de valider cette équivalence à fsgt.gr@gmail.fr

2- Liste des Juges Fédéraux

JUGE OFFICIEL FSGT - 2020-2021							
ZONE SUD EST							
1	Aubagne	MAURIN	Christelle	8	Port de Bouc	MALARET	Monique
2	Aubagne	BONNETY	Sandrine	9	Rodilhan	TIARE	Cindy
3	Aubagne	PIGNOL	Marie	10	Rodilhan	TIARE	Edwige
4	Marseille	MENSE	Amandine	11	Rodilhan	DEBELS	Océane
5	Marseille	TRIMOLET	Virginie	12	St Martin de Crau	DUFOUR	Marie-Laure
6	Marseille	MOULOT	Nathalie	13	Fos	PEDRO	Carole
7	Port de Bouc	KNOPP	Maryse				
ZONE PARIS EST							
16	Vitry	ATANGANA	Alexandra	21	St Ouen	BELAMINE	Kenza
17	Vitry	BENDID	Cynthia	22	Aulnay	GHENIM	Fayrouz
18	Vitry	DONKERQUE	Marion	23	Pontault Combault	LOYEZ	Gwladys
19	Vitry	LALANNE	Lucie	24	Pontault Combault	SAINT-MARCOUX	Amélie
20	Vitry	MICHOUD	Katia	25	Pontault Combault	BAUDOIN	Ludivine
ZONE PARIS OUEST							
26	Achères	BOUILLOD	Elodie	33	Cergy Pontoise	BLAZIN	Noëlle
27	Achères	MOMET	Marie-Laure	34	Dourdan	THOMAS	Amélie
28	Achères	ROBERT	Cindy	35	Dourdan	ABDELLAOUI	Nafissa
29	Argenteuil	KREH	Julie	36	Nanterre	MOREL	Audrey
30	Argenteuil	ARNAUD	Pascale	37	Nanterre	KNOLL	Olga
31	Argenteuil	OUKALI	Wassali	38	Taverny	AYEL	Elodie
32	Cergy Pontoise	ARDIOT	Sophie	39	Taverny	DUGUET	Emilie
ZONE EST							
40	AGREE	WERNERT	Amanda	44	SG Eschau	ULMER	Anzhela
41	AGREE	THOMAS	Kathia	45	Strasbourg	BURY	Cathie
42	AGREE	FOULT	Bénédicte	46	Strasbourg	KLEEMANN	Laurence
43	Dettwiller	WITTER	Marion	47	Strasbourg	MOUROLIN	Adeline
ZONE SUD OUEST							
48	Tarbes	FOURNIER	Elodie	49	Tarbes	SCHOTT	Fabienne

3- Code de déontologie des juges GR

Si l'éthique est la science de la morale du comportement, la déontologie en est son complément. Elle traite des devoirs à remplir et de l'ensemble des règles qui régissent la conduite de chacun vis-à-vis des autres et de la Société.

Si les juges restent maîtres de leurs jugements, l'avenir pérenne et l'impact positif des compétitions de GR aussi bien sur le public que sur les gymnastes, les médias ou les institutions ne peut être assuré que par leur comportement irréprochable et notamment leurs décisions équitables et impartiales.

Art. 1 : L'exercice de la fonction de juge en GR est encadré par le présent Code de Déontologie.

Art. 2 : Le juge doit être obligatoirement licencié à la FSGT qu'il représente en tenant compte de ses diversités et de ses spécificités et dont il est tenu de défendre les valeurs. Il doit détenir son livret de juge en cours de validité

Art. 3 : **Le juge doit faire preuve de neutralité et d'objectivité** pendant le déroulement des compétitions.

Art. 4 : **Les principales qualités du bon juge dont le comportement doit être irréprochable sont :**

- Intégrité ;
- Discrétion ;
- Ponctualité ;
- Indépendance, il est non influençable ;
- Absence d'opinion provisoire ni d'idée préconçue ;
- Il est neutre, juste, inflexible, sans animosité ;
- Il est constant et cohérent ; sa façon de juger ne varie pas.

Un juge doit s'interdire tout acte qui pourrait ternir l'image de la FSGT, ainsi que tout agissement contraire à la probité et à l'honneur, même en dehors de l'exercice de sa fonction

Art. 5 : Afin de maintenir et développer ses connaissances de jugement, et compte tenu des modifications qui peuvent intervenir à chaque saison dans les règlements techniques ou sportifs, les juges sont tenus de suivre les sessions de remise à niveau organisées par la commission fédérale.

Art. 6 : Le juge doit rester attentif durant toute la compétition. Il ne limite pas son appréciation de jugement sur un seul instant mais tout au long des prestations présentées.

Le juge ne critique pas ses confrères et respecte les résultats transcrits. Il n'influence pas les autres membres du Jury.

Art. 7 : Un juge ne jugeant pas lors d'une compétition, ne doit pas influencer directement ou indirectement les juges membres du jury en place.

Il ne doit pas se laisser influencer par le public. Il s'interdit de divulguer ses cotations à quiconque. Il ne doit pas remettre en question publiquement le jugement des autres juges.

Art. 8 : Engagement du juge : un juge qui accepte sa fonction s'engage dès lors à respecter l'intégralité des réglementations imposées et le déroulement des compétitions qu'il sera amené à juger.

Art. 9 : En cas d'erreurs de jugement répétées, les juges pourront être avertis ou sanctionnés selon la gravité des fautes commises. Tout juge ne respectant pas ce Code de Déontologie, sera donc passible de sanctions allant de l'avertissement verbal à la radiation du corps des juges.

ANNEXES

1- Engagements nominatifs

2- Feuille de Jugement

Les annexes seront envoyées par mail au fur et à mesure de la saison aux clubs directement

